

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-39**

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
ECLAIRAGE PUBLIC – CHOIX DEVIS DES HORLOGES ASTRONOMIQUES

Date de convocation du Conseil : **02 mai 2023**
Affichée le : **02 mai 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **09 mai 2023**
le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine,
MEYNARD Amélie**

**Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques,
HALLER Lionel, OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.**

Excusés : **Mme TYBULE Marie-José.**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion a eu lieu le 17 janvier 2023 au sein de la C.C.E. avec le SDEEG pour informer les collectivités, sur leur demande, concernant la sobriété et l'efficacité énergétique au sein d'une collectivité.

À la suite de cela, M. Le Maire accompagné des adjoints, ont rencontré les professionnels de l'éclairage public (ENEDIS, Electriciens) afin d'évaluer les possibilités opérationnelles d'une gestion différenciée de l'éclairage sur la commune.

La commission « routes & voiries » a analysé l'ensemble des informations techniques reçues ainsi que les devis proposés.

La commission propose de retenir le principe de gestion par des horloges « astronomiques » (horloge qui se règle en fonction de la luminosité et des saisons) pour les 127 points lumineux de la commune. Les devis reçus sont :

- Devis de la société S.A.E.G. ARNAUDIN

Horloge astronomique FINDER – Qtés : 12 – pour un montant total H.T. de 3.061,20 €.

- Devis de la société SIETEL

Horloge astronomique LEGRAND – Qtés : 12 – pour un montant total H.T. de 3.394,88 €.

M. le Maire informe que la société SIETEL a apporté beaucoup d'éléments techniques qui ont permis de mieux comprendre le fonctionnement de notre éclairage et propose un délai d'intervention très rapide et un matériel de qualité.

M. le Maire pense que, quel que soit le devis choisi, cet investissement modéré sera largement récupéré au cours de l'année sur la consommation d'électricité, en plus la mise en œuvre est rapide.

Envoyé en préfecture le 22/05/2023

Reçu en préfecture le 22/05/2023

Publié le

ID : 033-213303746-20230509-202339HORLOGE-DE



Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de la société SIETEL et autorise M. Le Maire à poursuivre les démarches.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le 09 mai 2023

**Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :**

La secrétaire de séance
Annette BARRERO

Le Maire
Arnaud OVIDE

